

ACTUALITES

Cet été encore le CAES Inserm permettra à des agents Inserm actifs (titulaires, contractuels) et retraités de partir en vacances et à leurs enfants de découvrir d'autres horizons et d'acquérir de l'autonomie.

Le droit aux vacances, l'équipe sortante en a fait un objectif pendant 3 mandats (2009-2019) en augmentant significativement le nombre de familles qui ont pu bénéficier d'une aide du CAES dans les secteurs vacances et jeunesse. Nous resterons vigilants pour que ces secteurs soient toujours prioritaires malgré une situation budgétaire moins favorable.

Pour continuer à vous proposer le même soutien pour l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des choix devront être pris et surtout des actions devront être menées envers l'administration de l'Inserm

L'obtention d'une augmentation de la contribution de l'Inserm sera primordiale pour la nouvelle gouvernance du CAES pour pérenniser et améliorer les mesures mises en œuvre depuis plusieurs mandats.

La mobilisation de tous les ouvrants droits sera un soutien indéniable et indispensable.

Tous mes vœux de réussite à la nouvelle équipe

Patricia Ferrari

Présidente du CAES Inserm

Vacances CLAS Montpellier

Un grand gîte en pleine nature gage de déconnexion.

Le CLAS de Montpellier ouvre dans les Cévennes, son gîte à Saint-Sauveur-Camprieu. (1h00 de Millau, 2 heures de Montpellier). Capacité 8 personnes max.

Tarif imbattable avant subvention : 300€ la semaine, 110€ le week-end et 38€ par jour de semaine subvention taux standard 10-60%

Description, disponibilités et inscriptions sur :

<http://caes.inserm.fr/fr/comiteslocaux/bdd/cid/13/comite/montpellier-la->

Reenseignements  camprieu-clas.montpellier@inserm.fr

Retrouvez toutes nos activités et fiches d'inscription sur le site web :

<http://caes.inserm.fr>

Ouvrant Droit : Agent Inserm actif ou retraité

CDD de plus de 3 mois

Vacataire ayant 500 h accomplies

VACANCES

Vous n'avez pas encore réservé vos vacances !

DISPONIBILITÉS

Côté Manche et Atlantique

Perros Guirec : Appartement 2 pièces 4/5 pers : 06 au 13 juillet, 27 juillet au 03 août, 24 au 31 août.

Olonne Sur Mer : Maisonnette 6 pers : 06 au 27 juillet, 24 au 31 août.

Ile de Ré : Mobil home 6 pers : 06 au 27 juillet, 24 au 31 août.

Hourtin Port : Appartement 3 pièces 6 pers : 06 juillet au 03 août, 24 au 31 août.

Côté Méditerranée

Roquebrune Cap Martin : Appartement 6 pers : 13 juillet au 10 août, 17 au 31 août.

La Tour Bas Ene : Maison 6 pers : 06 au 20 juillet, 10 au 17 août.

Saint Raphaël : Appartement 2 pièces 5 pers : 06 au 14 juillet, 21 au 28 juillet, 01 au 07 septembre, 07 au 15 septembre.
Duplex 6 pers : 17 au 31 août.

Côté Espagne

Blanès : Mobil home 6 pers : 24 au 31 août

Palamos : Mobil home 6 pers : 06 au 13 juillet.

Côté Corse

(Subvention de la traversée)

Ile Rousse : Appartement 4/5 pers : 10 au 24 août

Calcatoggio : Mobil home 6 pers : 06 au 27 juillet, 17 au 31 août.

Consulter les disponibilités : <http://caes.inserm.fr>

Rubrique Vacances puis Dernières disponibilités.
La liste est mise à jour régulièrement.

Renseignements et inscriptions
Auprès de Monique Le Sanne ☎ 01 82 53 34 35
 vacances.caes@inserm.fr /
monique.lesanne@inserm.fr

Loisirs-Culture

Le secteur Loisirs-Culture vous propose de bénéficier d'une subvention sur vos billets d'entrée à un festival de votre choix en France ou à l'étranger.

La demande est à envoyer dans un délai de 2 mois, après le festival. Vous pouvez faire une demande par an et par personne. La subvention est calculée d'après la grille Standard 10%-60% sur un plafond de 100€ par billet. Les billets doivent être au nom de l'ouvrant droit ou de l'ayant droit.

Pour un meilleur traitement et une bonne anticipation de cette subvention, les dossiers complets (formulaire demande de subvention festival et fiche agent 2019 à jour) doivent parvenir au CAES au maximum 2 mois après la date du festival. Les festivals qui auront lieu après le 31 octobre, seront traités sur le budget de l'année N+1.

ATTENTION : le voyage de raliement n'est plus subventionné pour la subvention " Festivals".



Renseignements auprès de
Soraya Louahchi ☎ 01 82 53 34 37
✉ loisirs-culture.caes@inserm.fr

SPORTS



A prévoir :

Ski Nordique au Bois d'Amont
du 28 décembre 2019 au 4
janvier 2020.

Hébergement en chambre de
2 à 6 personnes et en pension
complète. Forfait du domaine
de ski nordique des Rousses
compris

Tarif avant subvention environ 532 €

Renseignements et inscription auprès de Sylvie Dupuy ☎
01 82 53 34 40 ✉ sylvie.dupuy@inserm.fr ou
sport.caes@inserm.fr

Info Générales

Connaissez-vous l'espace adhérent sur le site du CAES ?

L'espace adhérent contient des informations sur 2 années : vos taux de subvention, votre plafond annuel de subvention et sa consommation.

Ces informations vous permettent d'estimer le coût des activités proposées par le CAES et le montant des subventions.

Vous y retrouverez aussi tout l'historique de vos factures et subventions. Concernant vos subventions vous pourrez découvrir la date des virements et le détail de leur calcul.

Pratique, cet espace vous permet de régler toutes vos factures CAES, avec votre Carte Bleue et même en trois fois sans frais si vous le désirez.

N'hésitez pas à vous en servir, la transaction est sécurisée et la traçabilité de votre règlement est garantie. Le règlement avec certaines "Carte Bleue" vous permet de bénéficier de l'assurance de votre achat particulièrement pour les séjours.

N'oubliez pas la rubrique "**Partenariat**" auparavant visible sur le site au niveau de chaque secteur. Elle regroupe les avantages que nous avons négociés pour vous avec nos prestataires. La confidentialité de l'espace adhérent nous permet d'enrichir régulièrement avec de nouvelles offres.

Un nouvel avantage a été négocié pour vos séjours de vacances avec TUI "**Facility TUI**". Il vous propose des prix au tarif groupe sur de très nombreuses destinations.

Attention il n'y a pas de subvention a posteriori sur ces destinations.



ATTENTION VOUS ÊTES SOUMIS A UN PLAFOND ANNUEL DE SUBVENTION.

Pour plus d'information et calculer votre plafond : caes.inserm.fr Rubrique PLAFONDS ET CALCUL